

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 15 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 11 mai 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Marie-Josée GUBIEN à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Joëlle JULLIEN

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2023.017bis - BUDGET 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 « AFFECTATION DE RÉSULTATS »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 avril 2023 relative à l'affectation de résultats de l'année 2022.

Suite à une erreur matérielle, il convient de procéder à une décision modificative.

Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 519 120.12 €.

La part affecté à l'investissement (article 1068) est de 113 264 €.

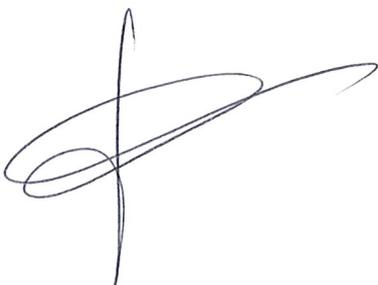
La part affecté en recettes de fonctionnement (article 002) aurait dû être de 405 856.12 € et non de 405 860.03 € comme indiqué dans la délibération.

Il convient d'établir une décision modificative pour un montant de - 3.91 € soit un report au compte R 002 d'un montant de 405 856.12 € et une recette au compte 7788, chapitre 77 de + 3.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget 2023 pour l'affectation de résultats.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE

